

## Politique sociale et environnementale Microfinance Solidaire

Auteurs	Camille Richer			
Revue	Comité de Suivi le 14 avril 2022, Comité de Surveillance le 26 avril 2022			
Approbation	26 avril 2022			
Créé le	25/02/2022	Version / date de mise à jour	19/04/2022	Statut <input type="checkbox"/> Brouillon <input checked="" type="checkbox"/> Final
Liste d'annexes				
Table des matières				
<b>INTRODUCTION : UNE MISSION SOCIALE ANCREE DANS L'ADN DE CHAQUE ORGANISATION ..1</b> <b>CADRE DES ENGAGEMENTS REGIS PAR LA LOI ET LE MODE DE GOUVERNANCE.....2</b> <b>ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX.....3</b> <b>DECISIONS D'INVESTISSEMENT ET SUIVI.....4</b>				

### INTRODUCTION : UNE MISSION SOCIALE ANCREE DANS L'ADN DE CHAQUE ORGANISATION

**Ce document a pour objectif de formaliser la politique environnementale et sociale de Microfinance Solidaire, et les engagements quant à la gestion des impacts environnementaux, sociétaux et la contribution au développement durable des activités.**

Microfinance Solidaire est une société par actions simplifiée créée en 2010 par l'association Entrepreneurs du Monde. L'association détient plusieurs pouvoirs liés aux organes de gouvernance et partenaires financiers, prévus dans les statuts de la société. L'objectif principal de ces pouvoirs est de pouvoir garantir une vision commune dans le temps.

Cette vision commune, rappelée dans la **charte**<sup>1</sup> d'Entrepreneurs du Monde, est celle d'un monde équitable et durable où chaque personne a accès aux services de base, peut entreprendre, s'émanciper et assurer son bien-être, celui de sa famille et de sa communauté, en préservant la planète.

<sup>1</sup> <https://www.entrepreneursdumonde.org/fr/charte/>

La mission de l'association Entrepreneurs du Monde est d'accompagner l'insertion sociale et économique de personnes en situation de grande précarité dans le monde. Elle les aide à entreprendre, à accéder à l'énergie et à s'adapter au changement climatique pour s'émanciper. Pour réaliser sa mission, Entrepreneurs du Monde crée et incube des organisations locales jusqu'à leur autonomie.

Pour compléter la mission d'Entrepreneurs du Monde et permettre de soutenir un nombre croissant de bénéficiaires, Microfinance Solidaire finance la croissance et la consolidation d'entreprises sociales qui permettent aux plus démunis d'accéder à des services financiers et à des produits d'éclairage et de cuisson dans les pays en développement.

L'objet social de Microfinance Solidaire est défini en tête de ses **statuts**, qui régissent ses règles de fonctionnement : « La Société poursuit comme **objectif principal la recherche d'une utilité sociale et d'un impact social et environnemental**, qui se manifeste par :

- La contribution à la lutte contre les exclusions et les inégalités sociales, en soutenant le développement d'activités de microfinance sociale visant à favoriser l'autonomie économique de personnes en situation de grande précarité ;
- La lutte contre la précarité énergétique et le soutien au développement durable dans ses dimensions économique, sociale et environnementale, par le financement des investissements permettant aux personnes bénéficiaires d'accéder à une énergie moderne, propre et économique. »

## CADRE DES ENGAGEMENTS RÉGIS PAR LA LOI ET LE MODE DE GOUVERNANCE

Microfinance Solidaire entre, de par ses activités sociales et son mode de gestion, dans le **cadre législatif de l'Economie Sociale et Solidaire instauré par la loi française n°2014-856 du 31 juillet 2014<sup>2</sup>**. En effet, l'Economie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent des conditions telles que notamment :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,
- Une gouvernance démocratique,
- Des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité de l'entreprise, par le biais de mises en réserves obligatoires.

Microfinance Solidaire a été agréée **Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (« ESUS »)** par la DIRECCTE de la Vienne en date du 7 août 2017. Dans ce cadre, Microfinance Solidaire SAS a institué en 2017 un « Comité de suivi », consultatif, chargé de conseiller le Comité de surveillance quant au respect des engagements sociaux et solidaires de la Société et de mesurer les impacts et les

---

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029313296/>

éventuels risques financiers, sociaux et environnementaux liés aux activités de la Société.

La **mission du Comité de suivi** est de veiller à ce que la Société respecte les engagements d'entreprise de l'Economie sociale et Solidaire (ESS) et d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) au sens de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014. Un rapport est produit chaque année sur les 8 thèmes suivants :

1. Modalités effectives de gouvernance démocratique
2. Concertation dans l'élaboration de la stratégie de l'entreprise
3. Territorialité : intégration et contribution de l'activité économique et des emplois dans les territoires et lien avec les usagers, et réponse aux besoins non couverts des populations
4. Politique salariale et exemplarité sociale
5. Lien avec les utilisateurs bénéficiaires
6. Situation de l'entreprise en matière de diversité, de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes hommes, égalité professionnelle
7. Dimension environnementale du développement durable (traitée dans le chapitre suivant)
8. Ethique et déontologie

Ce rapport est une opportunité supplémentaire pour Microfinance Solidaire de respecter :

- son **engagement de communication** sur les buts et objectifs de Microfinance Solidaire en matière environnementale et sociale à tous les membres du personnel, ainsi qu'aux clients, investisseurs et autres parties prenantes externes ;
- la surveillance des progrès et avancées sur ces sujets.

Ainsi, la loi à laquelle la Société est soumise, et son mode de gouvernance, encadrent et contribuent en continu aux engagements de :

- respecter les lois environnementales et sociales,
- former les employés concernant les questions environnementales et sociales,
- sensibiliser, encourager la participation de toutes les parties prenantes,
- travailler en lien avec la communauté locale, et
- viser l'amélioration continue sur chacun des 8 thèmes listés ci-dessus.

## ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans ses notes de **positionnement Genre et Climat** validées par les organes de gouvernance, Entrepreneurs du Monde et les organisations de son écosystème prennent des engagements spécifiques et complémentaires sur des sujets plus techniques. Un extrait de chaque note est fourni ci-dessous :

- Mettre en œuvre une **approche de genre dans toutes les organisations**, qui permet de comprendre que les inégalités entre les femmes et les hommes sont le produit d'une construction sociale issue des normes propres à chaque société. Elle permet de questionner et déconstruire les rapports de pouvoir, les stéréotypes attribués aux femmes et aux hommes et de lutter contre les inégalités et les discriminations en les rendant visibles pour

les prendre en compte dans les politiques et les projets de développement. L'approche de genre vise également à soutenir l'autonomisation et l'empowerement des individus, en particulier des femmes. Cet empowerment désigne la responsabilisation, la capacité d'agir de façon autonome, et la capacité de faire des choix.

- Formaliser et suivre les **engagements autour des enjeux environnementaux et climatiques** dans les missions et actions d'Entrepreneurs du Monde. C'est un document ressource officiel et stratégique. Entrepreneurs du Monde est consciente du fait que le changement climatique met en péril la réalisation de sa mission. Un groupe de travail interne travaille sur le sujet et un cadre logique a été développé pour promouvoir des pratiques exemplaires dans la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement en interne comme en externe et pour intégrer la dimension climatique et environnementale dans toutes les actions menées dans les pays en développement.

## DECISIONS D'INVESTISSEMENT ET SUIVI

En plus de ces notes structurantes et engageantes, Microfinance Solidaire intègre les normes environnementales et sociales dans sa **prise de décision d'investissement** au niveau du Comité de suivi et du Comité de surveillance. Les financements sont examinés par rapport aux engagements et à la conformité des activités des bénéficiaires des organisations financées par rapport à la liste d'exclusion dans l'objectif de chercher à protéger les personnes et l'environnement qui peuvent être potentiellement impactés par son portefeuille.

Microfinance Solidaire intègre les engagements dans ses **contrats de financement** aux organisations dans les pays en développement. Les points compris dans chaque contrat sont liés au / à la :

- Conformité à toutes les exigences législatives et réglementaires internationales et du pays hôte applicables telles que :
  - o ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work SPI4 with respects to treating staff responsibly (dimension 5) is aligned with ILO Conventions
  - o Organisation Internationale du Travail (OIT)
  - o Conventions internationales en matière d'environnement
- Fourniture de conditions de travail sûres et saines à tous les employés
- Traitement des bénéficiaires (clients) de façon responsable :
  - o Client protection Pathway, précédemment SMART Campaign Client Protection Principles
- Exclusion des activités ci-dessous :
  - o Production ou commerce de tout produit illégal ou activité illégale au regard des législations du pays d'accueil et de la France ou des réglementations, conventions et/ou accords internationaux ;
  - o Production ou activité requérant travail forcé ou travail d'enfants ;
  - o Commerce d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas

les dispositions la CITES<sup>3</sup> ;

- Activité de pêche utilisant un filet dérivant de plus de 2,5 km de long ;
- Toute opération entraînant ou nécessitant la destruction d'un habitat critique, et tout projet forestier ne mettant pas en œuvre un plan d'aménagement et de gestion durable ;
- Production, utilisation ou commerce de matériaux dangereux tels que les fibres en amiante ou les produits contenant des PCB<sup>4</sup> ;
- Production, utilisation ou commerce de produits pharmaceutiques, de pesticides/herbicides, de produits destructeurs de la couche d'ozone ou tout autre produit dangereux, soumis à interdiction ou suppression progressive internationale ;
- Commerce transfrontalier de déchets, excepté ceux qui sont acceptés par la convention de Bâle et les réglementations qui la sous-tendent ;
- Production ou commerce d'armes et/ou de munitions ; de tabac ; d'alcool fort destiné à la consommation humaine ;
- Maisons de jeux, casinos ou toute entreprise équivalente ;
- Tout commerce lié à la pornographie ou la prostitution ;
- Toute opération engendrant une modification irréversible ou le déplacement significatif d'un élément de patrimoine culturel critique ;
- Production et distribution ou participation à des médias racistes, anti-démocratiques ou prônant la discrimination d'une partie de la population ;
- Exploitation de mines diamantifères et commercialisation des diamants dès lors que l'Etat d'accueil n'a pas adhéré au processus de Kimberley ;
- Tout secteur ou tout service faisant l'objet d'un embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne et/ou de la France dans un Etat donné, sans restriction de montant absolu ou relatif.

**Cette politique est dynamique, et destinée à évoluer dans le temps, avec l'introduction d'engagements supplémentaires, plans de mesures correctives, etc. pour assurer la conformité aux normes appliquées. Microfinance Solidaire communiquera et s'engagera régulièrement avec ses parties prenantes et s'emploiera à résoudre toute réclamation liée aux sujets environnementaux et sociaux des entreprises sociales de son portefeuille.**

Pour Microfinance Solidaire,



---

**Madame Camille RICHER**  
Présidente

---

<sup>3</sup> CITES : La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, connue par son sigle CITES ou encore comme la Convention de Washington, est un accord international entre Etats

<sup>4</sup> Les polychlorobiphényles (PCB) sont des polluants organiques persistants c'est-à-dire des substances qui se désagrègent très peu dans l'environnement et s'accumulent dans différents milieux, et en particulier le sol.